

Concours de Pièces Commerciales en chocolat BTM - Thème Gaming

Vendredi 4 septembre 2026

Article 1 THEME

Les pièces devront être sur le thème du Gaming. Le décor et la mise en valeur de la pièce sont libres.

Il faudra réaliser trois pièces commerciales identiques en chocolat (*poids 300grs, + ou - 50grs*). La pièce devra être présentée sur un support alimentaire. L'ensemble ne devra pas dépasser les dimensions 40*40*60cm.

Si c'est possible, l'ensemble devra être présenté sous cloche.

Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux :

BTM (2ème année) ou jeunes ouvriers (- 3 ans d'expérience)

Article 3 CRITERE DE NOTATION

Les critères de notation sont les suivants :

Netteté, précision
Respect du thème imposé
Qualité artistique
Travail du chocolat
Régularité

Le non-respect des consignes d'un article entrainera une disqualification immédiate du candidat.

Article 4 DATE & LIEU

Les pièces sont à déposer le vendredi 4 septembre au Village des Délices de 12h à 14h - Parc des expositions à Strasbourg.

Le candidat devra se munir de sa feuille d'admission lors du dépôt de sa pièce.

Article 5 INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 31 août 2026.

Le nombre de place est limité, inscription obligatoire.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : **Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 SCHILTIGHEIM**, ou par mail **contact@uca67.fr**

Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels.
Les décisions du jury sont sans appel.

Concours gratuit

**Article 7
PROCLAMATION
DES RÉSULTATS**

La présence des candidats est impérative lors de la **remise des prix le lundi 7 septembre** à l'espace "Théâtre du goût" au village des délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

**Article 8
RETRAIT DES
PIECES et PRIX**

Les pièces seront à récupérer le mardi 8 septembre 2026 à partir de 16 heures.

1er Prix : Trophée de " Pièce Artistique", offert par l'un de nos fournisseurs.

2ème Prix : offert par l'un de nos fournisseurs.

3ème Prix : offert par l'un de nos fournisseurs.

Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.

**Article 9
MODIFICATION
DES REGLEMENTS**

Un nombre important de visiteurs étant amené à passer devant les pièces, nous ne saurions être tenus pour responsables des dégradations éventuelles.

**Article 10
MODIFICATIONS
DES REGLEMENTS**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot pas un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

**Article 11
ACCEPTATION
DES REGLES**

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.

Concours gratuit



BULLETIN D'INSCRIPTION

"Concours de Pièces Commerciales BTM"

Nom, Prénom :

.....

Pâtisserie :

.....

Adresse complète
de la Pâtisserie :

.....

Catégorie :

.....

Tél :

.....

Mail :

.....

Date :

.....

SIGNATURE :